

Suivi du millésime 2019 des Fichiers fonciers Fichiers MAJIC livrés par la DGFIP : Évolutions 2018-2019



Février 2020

Bordereau Documentaire

Identification du document

Titre : Note d'évolution des Fichiers fonciers 2019 livrés par la DGFIP

Date : Février 2020

Référence SIGMA :

Nature du rapport Intermédiaire
 Définitif

Diffusion Confidentiel (diffusion réservée au Cerema)
 Diffusion restreinte
 Diffusion libre

Maître d'ouvrage

DGALN

Pilote du projet au Cerema

Nom et prénom	Unité / Groupe	Fonction	Courriel
RUTKOWSKI Perrine	DATHa/SFEG	Chargée d'études SIG, responsable du retraitement des Fichiers fonciers	perrine.rutkowski@cerema.fr

Équipe projet

Nom et prénom	Fonction	Rôle	Courriel
CARDON Frédéric	Référent technique des Fichiers fonciers	Rédacteur de la note d'évolution	Frederic,cardon@cerema.fr

Historique des versions

Version	Date	Commentaires
1.0	02/2020	Version initiale écrite par Frédéric CARDON

Propriété intellectuelle

Conformément au code de la propriété intellectuelle, les livrables produits par le Cerema sont la propriété de leur auteur : droits moraux aux personnes physiques nommément désignées sur le rapport, droits patrimoniaux au Cerema.

En conséquence, un exemplaire du rapport sera conservé à la documentation du Cerema pour une exploitation à des fins méthodologiques.

Ces dispositions légales vous engagent à respecter l'obligation minimale de citation de l'auteur dans toutes vos communications impliquant notre production. De son côté, le Cerema s'engage à toujours citer le demandeur en tant qu'organisme ayant financé l'étude.

Indépendamment de ces obligations minimales, des spécifications particulières visant à l'application du droit d'auteur (procédé et conditions de divulgation) peuvent être indiquées lors de la transmission du document final.

Résumé

Chaque année, la DGALN commande à la DGFIP le millésime des Fichiers fonciers et confie au Cerema le retraitement de la base. Ce document analyse l'évolution des données livrées par la DGFIP par rapport au millésime précédent.

Mots clés

Fichiers fonciers, MAJIC, DGFIP

Sommaire

Évolution des fichiers fonciers de la DGFIP 2018-2019.....	5
Généralités.....	5
Différences au niveau de la structure des tables.....	5
<i>Table des locaux (pb0010_local).....</i>	<i>5</i>
<i>Table des parcelles (pnb10_parcelle).....</i>	<i>5</i>
<i>Table des exonérations liées au local (pb31_pevexoneration).....</i>	<i>5</i>
Différences attributaires des tables sources.....	6
<i>Table d'exonération des parties d'évaluation (pb30_pevexoneration).....</i>	<i>6</i>
<i>Table des locaux (pb0010_local).....</i>	<i>6</i>
<i>Table d'exonération des subdivisions fiscales (pnb30_sufexoneration).....</i>	<i>6</i>
<i>Table des propriétaires.....</i>	<i>7</i>

Évolution des fichiers fonciers de la DGFIP 2018-2019

Généralités

Les différences entre les millésimes 2018 et 2019 concernent essentiellement trois fichiers.

Le fichier des propriétés bâties a subi quatre changements :

- la création du champ CCPER, code de la trésorerie gestionnaire,
- de nouvelles valeurs pour le champ « gnextl » pour la description des exonérations liées au local,
- de nouvelles valeurs pour le champ « fburx » pour les locaux passibles de la taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux en IDF,
- la création d'une table article 31, décrivant les exonérations liées au local s'appliquant sur la base imposée avec le même dessin d'enregistrement que l'article 30.

Le fichier des propriétés non bâties a subi deux changements :

- la création du champ CCPER, code de la trésorerie gestionnaire,
- l'éclatement du code collectivité COLLOC « TC » (toutes collectivités) par les codes « C » (commune), « A » (taxe additionnelle), « TS » (taxe spéciale d'équipement) et « GC » (groupement de communes).

Le fichier des propriétaires a subi deux changements :

- l'ajout de nouvelles valeurs pour les champs « dforme » et « dformjur ».
- la création du code droit bail réel solidaire (code Z) et modification du code droit bail réel (code B).

Les changements complets sont détaillés ci-après.

Différences au niveau de la structure des tables

Au niveau de la structure des tables, les différences entre les millésimes 2017 et 2018 impactent **le fichier des propriétés bâties et le fichier des propriétés non bâties**

Table des locaux (pb0010_local)

Création du champ CCPER, code de la trésorerie gestionnaire

Nom	Lgr	Description
ccper	3	code de la trésorerie gestionnaire

Table des parcelles (pnb10_parcelle)

Création du champ CCPER, code de la trésorerie gestionnaire

Nom	Lgr	Description
ccper	3	code de la trésorerie gestionnaire

Table des exonérations liées au local (pb31_pevexoneration)

Création de la table exonérations liées au local (pb31_pevexoneration) s'appliquant sur la base imposée.

Attention certains départements ne possèdent aucun enregistrement pour 2019.

Nom	Lgr	Description
ccodep	2	Code département
ccocom	3	Code commune INSEE

Nom	Lgr	Description
invar	10	Numéro invariant du local
janbil	4	Année d'immobilisation
dnupev	3	Numéro de PEV
cenr	2	Code enregistrement
dnuexb	3	Numéro d'ordre de l'article
ccolloc	2	Code de collectivité locale accordant l'exonération
pexb	5	Taux d'exonération accordée
gnextl	2	Nature d'exonération temporaire (et permanente pour ets. Industriels)
jandeb	4	année de début d'exonération
janimp	4	année de retour à imposition
dvldif2	9	Montant de VL exonérée (valeur 70)
dvldif2a	9	Montant de VL exonérée (valeur de l'année)
fcexb2	9	Fraction de VL exonérée (valeur 70)
fcexba2	9	Fraction de VL exonérée (valeur de l'année)
rcexba2	9	Revenu cadastral exonéré (valeur de l'année)
valplaf	10	Montant du planchonnement sur la base exonérée neutralisée

Différences attributaires des tables sources

Les différences attributaires des tables sources entre les millésimes 2018 et 2019 concernent **la table des propriétés bâties, la table des propriétés non bâties et la table des propriétaires.**

Table d'exonération des parties d'évaluation (pb30_pevexoneration)

Ajout de nouvelles valeurs pour le champ GNEXTL pour la description de la partie d'évaluation dans la table pb30_pevexoneration

Code	Signification
AM	Addition de construction – Ville de Paris – art. 1383 du CGI
MB	Boutiques et magasins situés hors d'un ensemble commercial dont la surface est inférieure à 400 m ² – art. 1388 quinquies C du CGI
NM	Construction nouvelle – Ville de Paris – art. 1383 du CGI

Table des locaux (pb0010_local)

Le champ FBURX peut prendre une nouvelle valeur .

Code	Signification
4	local passible de la TSBCS et/ou de la TSS mais non saisi dans l'application de gestion de données cadastrales.

Table d'exonération des subdivisions fiscales (pnb30_sufexoneration)

Éclatement du code collectivité COLLOC « TC » (toutes collectivités) par les codes « C » (commune), « A » (taxe additionnelle), « TS » (taxe spéciale d'équipement) et « GC » (groupement de communes).

Code	Signification
C	Commune

TS	TSE (taxe spéciale d'équipement)
GC	Groupement de communes
A	Taxe additionnelle

Table des propriétaires Nouvelles valeurs pour les champs dforme et dformjur.

Code dforme	Code dformjur	Signification
1000	« Blanc »	Entrepreneur individuel

La création du code droit bail réel solidaire (code Z) et modification du code droit bail réel (code B).

Code droit	Signification
B	bailleur à construction (associé avec R) ou réel solidaire (associé à Z)
Z	preneur de bail solidaire (associé à B).



Direction territoriale Nord-Picardie

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Hauts-de-France - 44 ter rue Jean Bart CS 20275 - 59019 Lille Cedex

Tél : +33 (0)3 20 49 60 00 – Fax : +33 (0)3 20 53 15 25

Siège social : Cité des Mobilités - 25 avenue François Mitterrand - CS 92 803 - 69674 Bron Cedex

Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

Etablissement public – Siret 130018310 00016 – TVA intercommunautaire : FR 94 130018310

www.cerema.fr